

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

N°449-2022

ARRETE DU MAIRE

Portant délégation de signature à M. FLEURY Simon en qualité de directeur du pôle culture

Le Maire de la Ville de PONT-AUDEMER,

VU la délibération n° 13-2022 portant élection du Maire ;

VU l'article 2122-19 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'assurer la bonne marche des services de la collectivité

Considérant l'activité des services, nécessitant une fluidité dans la réponse aux besoins courants et de faible importance

Considérant la position occupée par M. FLEURY Simon en tant que directeur du pôle culture, responsable en cette qualité d'un service communal

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à FLEURY Simon, Directeur du pôle culture sous l'autorité du Maire pour :

- L'ampliation et la délivrance des courriers inhérents à sa fonction actes, courriers et documents inhérents à sa fonction et nécessaires à la bonne marche interne du service ainsi qu'aux relations avec les administrés tels que, à titre d'exemple : la délivrance d'attestations, les réponses favorables ou défavorables aux demandes de réservations, les courriers d'informations, la transmission des arrêtés, documents non décisionnels en lien avec la programmation et les expositions organisées au sein du pôle culture
- La signature des ordres de mission à destination des agents placés sous son autorité hiérarchique
- Le dépôt de plainte concernant les dégradations survenues à l'encontre des bâtiments dépendant de son pôle
- L'apposition d'un visa sur les bons de commande émis par les services sous sa direction

Article 2 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès son affichage et sa transmission à Monsieur le Préfet de l'Eure

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à :

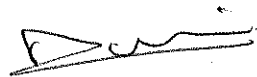
- Monsieur FLEURY Simon, titulaire de la présente délégation
- Copie sera également adressée au comptable public

PONT-AUDEMÉR, le 16 mai 2022

Le Maire

Qui certifie que le présent arrêté a été

Adressé à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS

